

## **Le Conseil de Paris adopte à l'unanimité la Charte du budget participatif 2015**

**Sous l'impulsion de Pauline Véron, adjointe à la Maire de Paris en charge de la démocratie locale et de la participation citoyenne, le Conseil de Paris a adopté lundi à l'unanimité la charte de mise en œuvre du Budget Participatif 2015.**

**Par cette charte l'Exécutif Parisien lance la seconde étape du Budget Participatif parisien.**

La première étape, qui s'est déroulée à la rentrée dernière, a permis de sensibiliser les Parisiens à ce nouvel outil d'expression démocratique. Ils en ont fait un événement démocratique majeur, en étant plus de 40.000 à sélectionner leurs projets préférés, qui seront mis en œuvre dès 2015.

**A partir de 2015, ce sont les Parisiennes et les Parisiens qui pourront proposer des projets d'investissement à l'échelle locale ou Parisienne dans le cadre du Budget Participatif.**

Ainsi cette charte, élaborée en concertation avec les mairies d'arrondissement, en présente les principes directeurs :

- un Budget Participatif parisien et des budgets participatifs d'arrondissement, dans les arrondissements dont les maires sont volontaires ;
- un Budget Participatif dédié aux propositions des citoyens.

La Charte précise le processus participatif, les modalités du vote, le calendrier ainsi que les conditions relatives à l'information des Parisiens sur la mise en œuvre des projets.

**Le développement de la participation citoyenne et de l'engagement citoyen est un enjeu majeur de la mandature.** Avec le Budget Participatif, Anne Hidalgo a fait le choix de donner les clefs du budget de la Ville de Paris aux Parisiens et de leur donner la possibilité de participer directement aux décisions qui concernent leur vie quotidienne.

Reposant sur une méthode de gouvernance ouverte et moderne, le Budget Participatif doit permettre de renforcer les liens entre les citoyens, les institutions et leurs représentants et de s'appuyer sur l'expertise et la créativité des Parisiens.